

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1144-25

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 28 août 2025, le Règlement numéro 1144-25 amendant le règlement numéro 1130-24 afin de créer les zones R-6-637, R-6-638 et R-6-639 à même les zones R-6-630 et R-6-631 et d'y préciser les usages autorisés.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 septembre 2025 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2025-006 émis par la greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-neuvième (29) jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière